Envoyé en préfecture le 13/10/2022
Reçu en préfecture le 13/10/2022
Publié le 14/10/2022
ID : 017-200041689-20221010-BC2022_042-DE

République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Bureau communautaire du 10 octobre 2022

Objet : Opération petit déjeuner - Convention avec le ministère de l'éducation nationale

Numéro de délibération : BC2022_042

L'an deux mille vingt deux, le dix octobre, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 4 octobre 2022, s'est réuni en séance plénière à Hôtel d'entreprises Arcadys sous la présidence de Mme Annie PEROCHON, Vice-Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :
Daniel LAGARDE, René ESCLOUPIER, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Henri AUGER, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Wilfrid HAIRIE, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Philippe BARRIERE, Annie PEROCHON, Sylviane DORNAT, Julien GOURRAUD

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents :
Valérie BOUILLAGUET, Alain FOUCHER, Frédéric BRUNETEAU, Ornella TACHE, Frédéric EMARD, Dominique GUILLON, Jean-Claude GODINEAU, Laurent BOUILLE

Secrétaire de séance :
Gérard BIELKA

Assistaient à la séance :
ROSIER Renaud
GENEAU David
BEBIEN Marie-Paule
HOUET Patricia
SERRA Johanna
GUIBERTEAU Cécilia

Nombres de membres :
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 21
Votants : 21
Pouvoirs : 0

Publication (affichage) ou notification du :

Envoyé en préfecture le 13/10/2022
Reçu en préfecture le 13/10/2022
Publié le 14/10/2022
ID : 017-200041689-20221010-BC2022_042-DE

Opération petit déjeuner - Convention avec le ministère de l'éducation nationale

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le gouvernement en 2018, prévoit d'encourager, dans les écoles primaires situées dans des territoires en difficulté sociale, la distribution de petits déjeuners, sur le temps périscolaire ou scolaire.

Les ministères chargés de l'éducation nationale et de la jeunesse, des solidarités et de la santé, et de l'agriculture et de l'alimentation travaillent en partenariat afin de promouvoir de bonnes habitudes alimentaires et la prise d'un petit déjeuner. Sans se substituer aux familles, les ministères proposent des outils et des actions de sensibilisation afin de rappeler l'importance de ce repas dans l'équilibre alimentaire des plus jeunes.

Ce dispositif petit déjeuner à l'école vise à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

L'état accompagne les collectivités volontaires sur cette opération en finançant 1,30 € par jour et par enfant, destinés à l'achat des denrées exclusivement.

Au vu du profil socio-économique des familles de l'école élémentaire Joseph Lair à Saint-Jean d'Angély et du projet pédagogique porté par l'équipe enseignante, il est proposé d'expérimenter l'opération petit déjeuner dans cette école pour l'année scolaire 2022-2023.

En concertation avec le directeur de l'école et l'équipe enseignante, il est proposé que cette expérimentation porte sur 3 périodes d'une semaine :

- semaine du goût, 10 au 16 octobre 2022 : petit déjeuner équilibré : fruits secs, noix, noisette, figues, pommes, laitage, céréales
- semaine des langues, 3 au 7 avril 2023 : idée d'associer les parents en diffusant en amont une question aux parents : « Et vous, que mangez-vous le matin dans votre pays ? »
- semaine du 26 juin au 30 juin

Soit un total prévisionnel de 525 petits déjeuners sur cette année scolaire. La subvention sollicitée auprès de l'état serait donc de 682,50 €.

Dans le cadre de cette convention de partenariat, la communauté de communes s'engagerait à acheter les denrées nécessaires et à mettre à disposition la vaisselle.

L'équipe enseignante assure, quant à elle, la distribution, le rangement ainsi que l'animation pédagogique de la démarche.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'approuver l'expérimentation de l'opération petit déjeuner à l'école élémentaire Joseph Lair,
- d'autoriser monsieur le président à signer la convention de partenariat,
- d'autoriser monsieur le président à effectuer la demande de subvention auprès de l'État, soit un montant de 682,50 €,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 21
- Contre : 0

Envoyé en préfecture le 13/10/2022
Reçu en préfecture le 13/10/2022
Publié le 14/10/2022
ID : 017-200041689-20221010-BC2022_042-DE

- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,

Le Président de Vals de Saintonge Communauté,

Signé électroniquement par : Jean-Claude GODINEAU
Date de signature : 12/10/2022
Qualité : Président

Jean-Claude GODINEAU